



L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR L'ALIGNEMENT DU BUDGET ANNUEL SUR L'ADP II

Aperçu de l'évaluation de la conformité budgétaire

Par

Winnie Nabiddo

Responsable M&E

Plan de la présentation

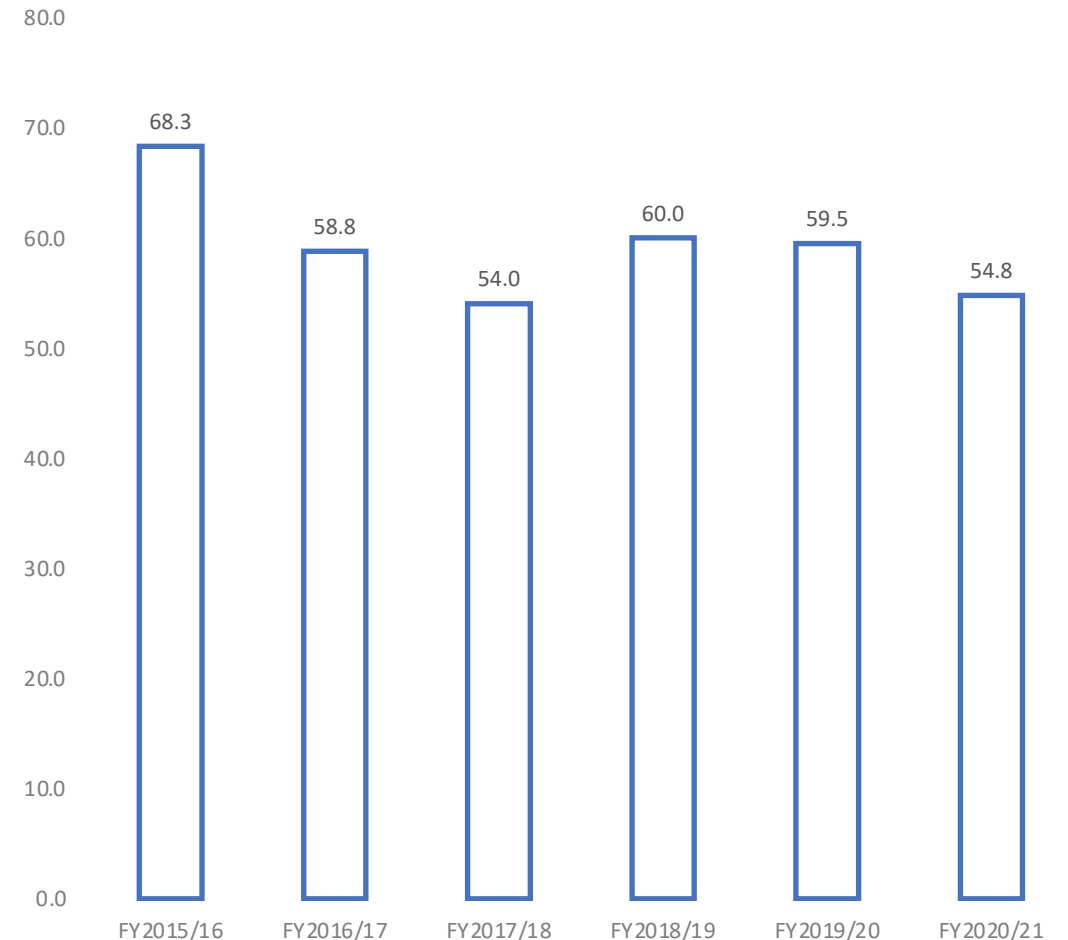


1. Introduction et contexte
2. Processus d'évaluation de la conformité (méthodologie d'évaluation)
 - Budget global Conformité
 1. Évaluation au niveau macroéconomique
 2. Évaluation au niveau stratégique national
 3. Évaluation au niveau du programme
 4. Évaluation du niveau de MDA
 5. Évaluation au niveau du gouvernement local
3. Évaluation des questions transversales
 1. ODD (*à titre d'illustration*)
 2. *Changement climatique, droits de l'homme, VIH/SIDA, vulnérabilité, numérisation*



- L'autorité nationale de planification (NPA), en vertu de la section 7 de la loi de 2002, est chargée de produire des plans de développement complets et intégrés pour le pays.
- Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre des plans, les sections 13(6) et 13(7) de la PFMA, 2015, exigent que la NPA délivre un certificat de conformité.
- La PFMA, 2015, exige que le budget annuel (AB) soit cohérent avec la Charte de responsabilité fiscale (CFR), le Plan de développement national (NDP) et le Document cadre budgétaire national (NBFP).
- Depuis l'exercice 2015/16, l'APN a délivré six certificats d'aptitude de l'AB au PND, dont les suivants :
 - 5 l'ont été dans le cadre du NDPII (alignement globalement amélioré)
 - 1 dans le cadre du NDPIII

Conformité globale du budget (%)



Introduction et contexte

Utilisation du CoC



- Le certificat de conformité (CoC) sert les **cinq (5) objectifs fondamentaux** suivants :
 1. Soutenir l'exécution des fonctions de surveillance de :
 - ✓ Le Parlement, en ce qui concerne les crédits budgétaires
 - ✓ Institutions de surveillance (OAG, acteurs non étatiques) pour renforcer les mécanismes de responsabilité.
 2. Éclairer la prise de décision du Cabinet lors de l'examen des AB.
 3. Aide les MDA et les LG à améliorer l'alignement et les performances en vue de la réalisation des objectifs et des cibles du NDP et de Vision 2040.
 4. Évaluer l'engagement de l'Ouganda à réaliser l'agenda international qui se concrétise par des interventions et des allocations budgétaires.
 5. Informer le public sur la transparence, la cohérence et l'efficacité des processus de planification et de budgétisation.

Processus d'évaluation de la conformité

Conformité globale du budget



- La conformité globale du budget annuel (AB) au PND est une moyenne pondérée dérivée d'une approche d'évaluation progressive entreprise à 5 niveaux :
 - 1) Niveau macro-économique (10 %) ;
 - 2) Niveau de l'orientation stratégique nationale (10 %) ;
 - 3) Niveau du programme (30 %) ;
 - 4) Niveau MDA (25 %) ;
 - 5) Niveau du gouvernement local (25 %).
- Le budget annuel est classé :
 - Satisfaisant si le score est compris entre 80 % et 100 % ;
 - Modérément satisfaisant si le score est compris entre 60% et 79% ; et
 - Insatisfaisant si le score est inférieur à 60%.

Processus d'évaluation de la conformité

Niveau macro-économique



- Le niveau macro évalue l'alignement de l'AB sur les domaines suivants de la stratégie macroéconomique du PNDIII :
 - i) Objectifs de la politique macroéconomique : réduction de la pauvreté, stock d'emplois, taux de change compétitif, politique fiscale prudente, stabilité des prix, etc.
 - ii) Objectifs des indicateurs des quatre secteurs de l'économie :
 - Réel (PIB, objectifs d'inflation) ;
 - Fiscale (Recettes, dépenses, allocations aux programmes, dette publique, etc) ;
 - Monétaire (MS, crédit aux non-gouvernements) ; et
 - Secteur extérieur (CAB & réserves).
- L'évaluation vise également à déterminer si l'AB est conforme à la Charte de responsabilité financière (CRF), qui définit les *objectifs budgétaires* d'un nouveau gouvernement pour les cinq années suivantes.



- Ce niveau évalue le degré d'alignement de la stratégie budgétaire sur la direction stratégique du PNDIII. Il examine le NDPIII :
 - i. But ; et objectifs ;
 - Ici, les KRAs du but et de l'objectif du NDPIII sont décomposés en indicateurs et en colonne de liste de contrôle par rapport auxquels l'évaluation est faite.
 - ii. Objectifs du programme ;
 - Ce niveau évalue si l'AB est orientée vers la réalisation des objectifs du programme du PND.
 - Vérifiez si l'indicateur de résultat du BFP/AB et les objectifs respectifs fournis sont alignés sur ceux du PND pour la période examinée.
 - iii. Projets de base (68 projets de base dans le NDPIII)
 - Ce niveau permet d'évaluer si les projets centraux du PNDIII sont mis en œuvre comme prévu, par le biais des résultats en matière de déblocage et de dépenses.

Processus d'évaluation de la conformité



Niveau du programme

- Ce niveau évalue si les allocations et les objectifs de l'AB sont alignés sur les priorités du programme NDP III.
- L'évaluation se fait à quatre (4) niveaux :
 - i) Allocation des ressources du programme ;
 - Ce niveau évalue si l'allocation des ressources pour mettre en œuvre les priorités du programme est alignée sur le CDMT du PND dans le BFP et l'AB ainsi que sur les dépenses semestrielles.
 - ii) Programme NDP III (résultats/objectifs intermédiaires) ;
 - Ce niveau évalue si l'AB est orientée vers la réalisation des objectifs du programme du PND.
 - Vérifiez si l'indicateur de résultat intermédiaire des BFP et les objectifs respectifs fournis dans les BFP et les AB sont alignés sur ceux du PND pour la période examinée.
 - iii) Exécution/déblocage du budget au niveau de l'intervention du PND III ;
 - Ce niveau évalue si les interventions du programme sont planifiées et budgétisées conformément aux allocations des PIAPs du NDP III.

Processus d'évaluation de la conformité

Niveau du programme



- i) Mise en œuvre du projet NDP/III/libérations aux projets.
 - Ce niveau évalue si les programmes sont mis en œuvre comme prévu, par le biais de la performance en matière de libération et d'exécution des dépenses.
- Le score global de conformité des programmes spécifiques est une somme pondérée à tous ces niveaux, avec des pondérations de 10, 30, 30 et 30 % attribuées aux quatre composantes.
- Le score global de conformité au niveau du programme est donc une somme pondérée pour l'ensemble des 18 programmes, avec une pondération de 0,056 pour chacun.

Processus d'évaluation de la conformité *Niveau MDA*



- L'évaluation au niveau des MDA a consisté à déterminer si les allocations d'AB aux MDA sont alignées sur les priorités du PNDIII.
- L'évaluation se fait à quatre (4) niveaux, à savoir
 - i) **Cadres de planification ;**
 - Les MDA sont évalués sur l'existence de plans stratégiques approuvés et alignés sur le PNDIII en termes de contenu et de calendrier (c'est-à-dire le calendrier du PNDIII, 2020/21 -2024/25).
 - L'approbation implique d'avoir le :
 - Plan stratégique du MDA approuvé par l'Autorité nationale de planification (NPA)
 - Signature du ministre et de l'agent comptable responsables sur le plan pour que les dirigeants se l'approprient.
 - ii) **Efficacité allocative des MDA :**
 - Évaluer si les ressources allouées aux MDA pour mettre en œuvre des priorités spécifiques sont alignées sur le CDMT du PND dans le BFP et l'AB ainsi que sur la performance des dépenses semestrielles.

Processus d'évaluation de la conformité *Niveau MDA...*



iii) les résultats du niveau de sortie de MDA et

- Évaluer si l'AB est orienté vers la réalisation des résultats ou des objectifs de niveau inférieur du PND.
- Le cadre de résultats annualisé du PNDIII au niveau des produits est utilisé comme référence pour évaluer l'alignement.

iv) Planification des investissements publics (PIP).

- Ce niveau évalue :
 - si les projets MDA dans le plan d'investissement public (PIP) sont compatibles avec le PIP du PNDIII
 - si les projets MDA sont mis en œuvre comme prévu, par le biais des résultats obtenus en matière de libération et de dépenses.
 - le niveau de mise en œuvre des projets (0 non démarré, 25 en cours de faisabilité, 50 prêt à être mis en œuvre, 75 en cours mais en dessous du calendrier, 100 dans les délais)

Processus d'évaluation de la conformité

Niveau du gouvernement local



- Ce niveau évalue si les allocations d'AB aux Gouvernements Locaux (GL) et les objectifs sont alignés sur les priorités du NDPIII.
- L'évaluation se fait à **trois (3) niveaux**
 - i) Instruments de planification des LG ;**
 - Les administrations locales sont évaluées sur l'existence de plans de développement du gouvernement local (LGDP) alignés sur le NDPIII en termes de contenu et de calendrier.
 - Le LGDP doit refléter l'exercice 2020/21 à 2024/25 et les résultats annualisés pour la même période. (vu sur la page de couverture du LGDP et les résultats
 - Les buts et objectifs du LGDP doivent être directement liés à ceux du NDP à hauteur d'au moins quatre-vingt (80) pour cent.
 - ii) Instruments de budgétisation ;**
 - Les administrations locales sont évaluées pour savoir si le plan de travail annuel et le budget (AWPB) sont adaptés à la réalisation des résultats attendus du NDPIII.
 - Le LG AWPB devrait être revu pour voir si les résultats fournis sont dérivés du NDP.
 - Un score de un (1) est attribué si un résultat indiqué a été prévu dans le AWPB et zéro (0) sinon.
 - La note globale à ce niveau est une moyenne des indicateurs évalués



iii) Exécution réelle du budget.

- Ce niveau évalue si les débloquages sont conformes aux prévisions budgétaires approuvées par les GL.
- Les données budgétaires sont extraites du rapport annuel de performance, également appelé rapport d'avancement physique du quatrième trimestre.
- La note globale de conformité au niveau spécifique des LG est une somme pondérée des pondérations de 20, 20 et 60 pour cent attribuées aux trois composantes

Processus d'évaluation de la conformité

Questions transversales [ODD]



- L'évaluation à ce niveau est basée sur l'évaluation de la cohérence des résultats ciblés du programme dans le BFP du programme avec les cibles identifiées des indicateurs des ODD tels que contenus dans le PNDIII.
- L'objectif est de déterminer si les objectifs du programme BFP sont cohérents avec les indicateurs identifiés par le PNDIII et cartographiés selon les 17 ODD, soit 169 objectifs et 230 indicateurs.
- Une échelle d'analyse en six points est utilisée : (i) 0 point est attribué si l'écart est supérieur à 30 ; (ii) 1 point est attribué si l'écart est compris entre 24 et 29 pour cent ; (iii) 2 points sont attribués si l'écart est compris entre 18 et 23 pour cent ; (iv) 3 points sont attribués si l'écart est compris entre 12 et 17 pour cent ; (v) 4 points sont attribués si l'écart est compris entre 6 et 11 pour cent ; et (vi) 5 points (pour une conformité totale).
- Le score global de Goal est illustré comme suit :
- Cette approche est utilisée pour évaluer les autres questions transversales telles que les droits de l'homme, les protocoles de l'EAC, la transformation numérique, le genre et l'équité, le changement climatique, le VIH/SIDA, etc.

=IF(I39<>"",IF(I39<=6,5,IF(AND(I39>6,I39<=12),4,IF(AND(I39>12,I39<=18),3,IF(AND(I39>18,I39<=24),2,IF(AND(I39>24,I39<=30),1,IF(AND(I39>30,0)))))))))),"")

=IF(H13<>"",((G13-H13)/(G13)*100,""))

Table xx: Illustration of SDG Assessment

Goals (3)	Targets	Agenda 2030 Indicators	NDPIII Objective/Programme	Indicator of Goal	NDPIII Indicator	NDPIII Target	Budgeting Tools	% age Deviation	Score
Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages	3.1. By 2030, reduce the global maternal mortality ratio to less than 70 per 100,000 live births	3.1.1 Maternal mortality ratio	Human Capital Development	2	Maternal mortality rate (per 100,000)	311	311	0.00	
	3.2. By 2030, end preventable deaths of newborns and children under 5 years of age, with all countries aiming to reduce neonatal mortality to at least as low as 12 per 1,000 live births and under 5 mortality to at least as low as 25 per 1,000 live births	3.2.1 Under-five mortality rate	Human Capital Development	2	Under Five Mortality Rate (Per 1,000)	42	39	7.14	4
	3.2. By 2030, end preventable deaths of newborns and children under 5 years of age, with all countries aiming to reduce neonatal mortality to at least as low as 12 per 1,000 live births and under 5 mortality to at least as low as 25 per 1,000 live births	3.2.2 Neonatal mortality rate	Human Capital Development	2	Neonatal Mortality Rate (per 1,000)	24	22	8.33	4
	3.7. By 2030, ensure universal access to sexual and reproductive health-care services, including for family planning, information and education, and the integration of reproductive health into national strategies and programmes	3.7.1 Proportion of women of reproductive age (aged 15-49 years) who have their need for family planning satisfied with modern methods	Human Capital Development	4	Reduce unmet need for family planning	26	26	0.00	5
Goal Score									80.00

Note: The targets are obtained from respective Programme BFP and PIAP (NDPIII Programme results Matrix)

$$\left[\frac{\text{Sum of the Goal Scores}}{\text{Number of Considered}^1 \text{ Indicators} \times 5} \right] \times 100$$

Thank
you